



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ovins

Question écrite n° 70940

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des crédits budgétaires en faveur de l'élevage ovin. Depuis trois ans, les financements contractualisés de l'appui technique aux éleveurs ovins sont en baisse constante. 20 % des crédits sont ainsi gelés pour cette année. Cette réduction des dotations budgétaires fragilise évidemment les organisations de producteurs, nécessaires à la régulation des marchés. En outre, le montant de ces crédits est tellement bas que les financements des projets individuels des éleveurs sont aujourd'hui remis en cause, en particulier les projets de création ou de développement de cheptel. Au vu des difficultés économiques auxquelles sont confrontés les agriculteurs, cette politique de gel des crédits est évidemment extrêmement préjudiciable pour ces éleveurs. Aussi, il demande à M. le ministre quelles mesures il compte prendre pour soutenir les projets individuels des éleveurs ovins.

Texte de la réponse

Les crédits de contrats de plan alloués aux offices agricoles ont été gelés à hauteur de 24 % et de façon identique dans tous les établissements. Le gel budgétaire est une contrainte qui découle de la politique gouvernementale de maîtrise des déficits publics. A ce titre, le ministère de l'agriculture et de la pêche participe, comme les autres départements ministériels, à l'effort de maîtrise des finances publiques. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées en début d'année 2005 pour contenir le déficit public tout en faisant face aux dépenses imprévues. Le gel des crédits contractualisés lorsqu'il est mis en oeuvre par les offices d'intervention agricole, doit être l'occasion de réexaminer les priorités, en cherchant à préserver les actions prioritaires. En effet, les contrats de plan ne constituent qu'une partie des crédits mis en réserve et il revient à chaque directeur d'office en accord avec les autorités de tutelle d'établir les priorités qu'il juge utile entre chaque secteur de production. S'agissant du gel budgétaire des actions menées par l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) dans le cadre des contrats de plan État régions, la diminution en 2005 de 24 % doit être replacée dans un contexte général de réformes mises en oeuvre en 2005. La première réforme d'envergure concerne la mise en place à compter du 1er janvier 2005 d'un fonds unique pour la modernisation et l'adaptation des bâtiments d'élevage bovins et ovins qui va non seulement regrouper les différentes sources de financement de l'État mais également optimiser dès 2005 des cofinancements européens. La conception de ce fonds répond ainsi à un souci de simplification et d'accroissement des moyens disponibles. Outre la mise en place d'une nouvelle procédure permettant de regrouper sur un guichet unique l'ensemble des aides précédemment gérées de façon disparates par les services de l'État, les offices d'intervention agricole et le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), le schéma adopté favorise également l'accroissement des moyens. En 2005, le fonds a été doté en autorisations de programmes (API) et en crédits de paiement (PC) à hauteur des besoins, ce qui permet de mobiliser, dès 2005, 40 MEUR de cofinancements communautaires. La seconde réforme concerne la réflexion menée sur l'avenir des contrats de plan État régions. Cette réflexion a d'ailleurs été engagée à la suite du rapport de synthèse établi par les inspections générales des finances et de l'administration en mars 2005. Ce document permettra au Premier ministre de définir dans les prochains mois les conditions d'une efficacité

renforcée de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche étant très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur ovin, le directeur de l'OGIVAL en accord avec les autorités de tutelle a décidé pour 2005 de ne pas geler les crédits destinés aux aides « équipements et cheptel » en faveur du secteur ovin.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70940

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7241

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8942